

Bien vivre à la cocotte minute

La Cocotte minute est un Tiers-Lieux de co-working reposant sur le partage et l'échange. Cette charte est destinée à conserver un lieu où il fait bon être et travailler. Elle s'applique à l'ensemble des usagers adhérents ou invités.

J'adhère

La Cocotte minute accueille des travailleurs indépendants, des télétravailleurs, des chefs d'entreprise, des porteurs de projet, de tous secteurs d'activité ou encore des personnes en recherche d'emploi, des artistes, des étudiants.

Lieu ouvert, souple et flexible, la Cocotte est gérée sur un mode associatif.

Je souscris à une adhésion annuelle.

Je suis majeur et je justifie d'une assurance en responsabilité civile.

Je suis bienveillant

Je partage un espace en confiance, dans le respect de l'autre, de ses convictions et de sa vie privée.

J'échange de manière ouverte car un concurrent peut toujours devenir un collaborateur d'un jour ou de toujours.

Je peux téléphoner, mais je me souviens que je ne suis pas seul.

Je coupe le son de mes appareils (ordinateurs, téléphones), parce que je ne suis toujours pas tout seul.

Là où il y a du ridicule, il y a du plaisir, alors j'ai le droit de porter un casque pour écouter ma musique.

Lorsque je reçois une personne extérieure dans un rendez-vous client par exemple, je pense à réserver la salle de réunion ou je m'approprie l'espace détente.

Je suis pour le durable

Le café, le thé, le sucre, etc sont offerts par la Cocotte qui rappelle que le gaspillage, c'est pas beau.

J'ai un accès libre à l'imprimante mais pas aux consommables papiers qui sont donc payants.

Je suis contre l'obsolescence rapide donc je prends soin du matériel prêté.

Quand je ne sais pas comment marche une machine, je demande les tutoriaux avant de faire une grosse grosse bêtise.

Et si ça marche pas, je le dis.

S'il fait beau temps, j'éteins les lumières inutiles.

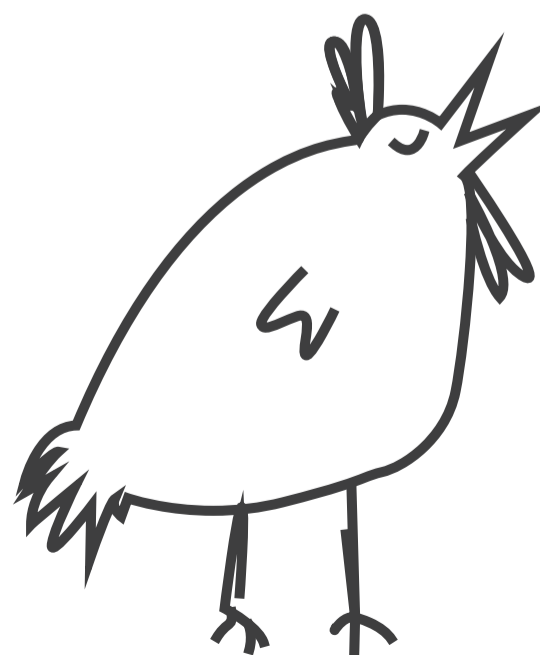
Je mets des pulls l'hiver pour avoir chaud.

Par tous les temps, je pense à mettre en veille les appareils et les éteindre pour les absences prolongées.

Je tri les déchets.

J'arrose les plantes.

Je me place dans une démarche responsable socialement et écologiquement.



Dans quoi je travaille

Je peux accéder à un bureau en open-space, une salle de réunion avec vidéoprojecteur, un coin détente intérieur et extérieur et une cuisine avec micro onde, frigo, cafetière, etc.

Je réserve une place via le calendrier partagé mis en place.

Je peux louer un bureau à la journée, demi-journée quand je veux. Mon bureau pourra changer à chaque fois.

Si je n'aime pas le changement, je peux avoir un bureau permanent loué au mois.

Partager l'usage d'un lieu, cela sous-entend, nettoyer après moi, faire ma vaisselle, fermer les fenêtres à mon départ, éteindre les lumières lorsque je quitte une pièce, etc.

Le studio de prise de vues photo a un mode de fonctionnement propre.

Avec quoi je travaille

Je viens travailler avec mes propres outils de travail, de l'ordi au stylo et j'en suis responsable.

La Cocotte est prêteuse aux oublieux...

Si je suis permanent, je peux laisser mes outils de travail personnels sur mon bureau.

La Cocotte minute ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol et de dégâts de matériel personnel. Il est recommandé aux utilisateurs de contracter une assurance vol valable hors du domicile.

Je me connecte

Je peux utiliser le wifi de manière illimitée.

Je vérifie que je dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs et anti-virus me permettant d'utiliser pleinement ce service. Je suis seul responsable de la sécurité de mes équipements.

La Cocotte minute ne peut être tenu responsable en cas de préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service wifi.

Je bénéficie et je participe à des animations

Différentes animations peuvent être organisées dans le lieu.

Je peux librement participer aux animations proposées, qu'elles soient gratuites ou payantes. Je participe régulièrement aux co-lunchs, temps de repas partagés, pour maintenir l'esprit collectif et collaboratif du lieu.

Je peux proposer aux membres d'organiser une animation.

L'organisation d'un événement est soumise aux mêmes exigences que pour n'importe quel usage du lieu.

Le calendrier des différentes animations est tenu par l'association Cocotte minute.

J'informe, je communique

Si je suis résident permanent, j'ai la possibilité d'accrocher une plaque publicitaire d'un format maximal de 50/30 en devanture de l'espace. La plaque est réalisée à mes frais.

Je peux accéder aux outils collectifs de communication numérique et papiers de la Cocotte et figurer dans un annuaire collectif.

Je garde les clés du poulailler

Les utilisateurs permanents disposent d'une clé. Si je perds une clé, j'en fais refaire une à mes frais.

Je participe au ménage de temps en temps... à tour de rôle... ainsi qu'à la conciergerie pour que l'espace reste ouvert et pour que ce ne soit pas toujours les mêmes.



Charte collective du bien vivre ensemble à la Cocotte minute

Contenu diffusé sous licence *creativecommons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions*
3.0 France (CC BY-SA 3.0 FR)

<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/fr/>